

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Vendredi 30 juin 2023

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Date de la convocation : Vendredi 23 juin 2023

Début de séance : 19 h 45

L'an deux mille vingt-trois, le trente juin, à dix-neuf heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au château de Présilly sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BELLAT Stéphane ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONDIER Jean-Robert ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAILLON Gérard ; CALLAND Jacques ; CAPELLI Sophie ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DUBOCAGE Françoise ; DUTHION Jean-Paul ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GAUTHIER PACOUD Sandrine ; GEAY David ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; JOURNEAUX Cyrille ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Alain ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PARIS Robert ; PERRIN Alexandre ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VACELET Jean-Marie ; VENNARI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

1

Délégués suppléants présents : DUBIEF Ludovic ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; PARTY Annick.

Excusés ayant donné pouvoir : BRUNET Hervé (pouvoir donné à DUBOCAGE Françoise) ; CLOSCAVET Marie-Claire (pouvoir donné à MARQUES Patrick) ; DAVID Lauriane (pouvoir donné à CAPELLI Sophie) ; DEVAUX Catherine (pouvoir donné à DEPARIS VINCENT Christelle) ; ETCHEGARAY Josiane (pouvoir donné à LONG Grégoire) ; GERMAIN Christophe (pouvoir donné à DUTHION Jean-Paul) ; GRAS Françoise (pouvoir donné à GROSDIDIER Jean-Charles) ; MOREL Denis (pouvoir donné à DALLOZ Jean Charles) ; REBREYEND COLIN Micheline (pouvoir donné à VILLESSECHE Anne) ; ROZEK Evelyne (pouvoir donné à BUCHOT Jean-Yves).

Excusés : BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BOURGEOIS Rachel ; BRIDE Frédéric ; CIOE Bruno ; DE MERONA Bernard (représenté par PARTY Annick) ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRESSET Dominique ; LANCELOT Catherine (représenté par GIBOZ Brigitte) ; MORISSEAU Gilles ; PAIN Michel ; PRELY Fabrice ; STEYAERT Frank (représenté par DUBIEF Ludovic).

Absents : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BAILLY Jacques ; BARIOD Denis ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; CATILAZ Christophe ; DUFOUR Anne ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; LARUADE Laurent ; PAGET Jean-Marie ; PANISSET Marilyne ; REYDELLET DELORME Emmanuelle.

Secrétaire de séance : Franck GIROD.

Le quorum est atteint avec 77 délégués titulaires et 4 délégués suppléants présents pour 91 suffrages exprimés (10 pouvoirs ont été donnés), soit 25 absents pour ce conseil.

1. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Adoption du compte rendu du Conseil Communautaire du 14 juin 2023

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'APPROUVER le compte rendu de séance du Conseil Communautaire du 14 juin 2023.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstentions

2. CONSEIL COMMUNAUTAIRE – Rendu compte des délégations du Président

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE ACTE de l'exercice de ses délégations.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 91 votants – 91 pour - 0 contre - 0 abstentions

19 h 57 Arrivée de Madame DUFOUR Anne

3. CENTRE SPORTIF DE BELLECIN : vers une gestion de proximité d'un équipement socio-éducatif de territoire.

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE CONFIRMER l'intérêt pour la Communauté de Communauté de reprendre la gestion du Centre sportif de Bellecin dans l'intérêt des habitants, des associations et des scolaires dont ceux du territoire ;

D'ÉMETTRE un avis de principe à l'acquisition des équipements du Centre Sportif de Bellecin avec transfert de propriété immédiat et paiement échelonné selon prix à confirmer après estimation des domaines sollicitée par le Département du Jura ;

DE DIRE que cette acquisition sera suivie d'une augmentation de 1 point maximum du taux de la taxe sur le Foncier Bâti et sur la taxe d'habitation additionnelle portant les taux respectivement à hauteur de 9,66 pour le foncier bâti et 14,97 pour la taxe d'habitation additionnelle ;

D'INVITER les communes membres à procéder, au titre de la solidarité, dans la mesure de leur capacité financière et selon leur volonté à une diminution équivalente de leurs propres taux pour impacter le moins possible les habitants ;

D'ÊTRE AUTORISÉ à poursuivre les négociations avec le Département du Jura et à signer l'ensemble des documents nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 92 votants – 81 pour - 0 contre - 11 abstentions

*20 h 38 Départ de Monsieur DUBIEF Ludovic
Frank STEYAERT donne procuration à Philippe PROST*

4. Arrêt du projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal de l'ancienne Région d'Orgelet

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE TIRER le bilan de la concertation annexé à la présente délibération, conformément à l'article L.103-6 du Code de l'Urbanisme ;

D'ARRÊTER le projet de PLUi de l'ancienne Communauté de communes de la Région d'Orgelet tel qu'il est annexé à la présente délibération conformément à l'article L.153-14 du Code de l'urbanisme,

DE PRÉCISER que le projet de PLUi est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques qui ont été associées à son élaboration, ainsi qu'aux communes limitrophes et Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) en ayant fait la demande, à l'EPCI ou Syndicat Mixte chargé du SCoT dont la commune est adhérente, à l'EPCI ou Syndicat Mixte chargé d'un SCoT limitrophe de la commune, si cette dernière n'est couverte par un tel document.

DE PRÉCISER que la présente délibération sera affichée pendant un mois au siège de la Communauté de communes Terre d'Émeraude Communauté et dans les mairies de chaque commune membre. Elle sera également transmise à Monsieur le Préfet.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions

5. Instauration de périmètres délimités des abords sur la commune d'Orgelet

LE PRESIDENT PROPOSE :

D'ACCEPTER la proposition de l'Architecte des Bâtiments de France consistant à créer des périmètres délimités des abords autour de l'église d'Orgelet, des vestiges de l'ancien-fort, du portail couvert de la Chapelle des Bernardines et de l'ancienne église de Sézéria, avec le presbytère et la clôture du cimetière.

DE SOUMETTRE le projet de périmètres délimités des abords à enquête publique conjointement au Plan Local d'Urbanisme intercommunal de l'ex Communauté de Communes de la Région d'Orgelet.

3

La proposition est mise au vote :

Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions

6. Arrêt de projet n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de l'ex Communauté de Communes du Pays des Lacs :

LE PRESIDENT PROPOSE :

DE PRENDRE acte des délibérations des communes portant un avis sur le projet de PLUi arrêté le 14 décembre 2022.

DE PRENDRE acte des délibérations des communes portant un avis défavorable sur le projet de PLUi arrêté le 14 décembre 2022.

D'ARRÊTER à nouveau le projet d'élaboration de PLUi de Pays des Lacs tel qu'il a été arrêté par le Conseil Communautaire le 14 décembre 2022 et décide de soumettre ce projet à enquête publique.

D'AJOUTER que conformément aux articles L 153-16 et 153-17 du Code de l'Urbanisme, la présente délibération sera également notifiée pour information (un nouvel avis n'étant pas requis), aux personnes publiques associées et consultées.

La proposition est mise au vote :

Résultats : 92 votants – 92 pour - 0 contre - 0 abstentions

Fin de séance : 21 h 05